

L'an deux mille vingt et un et vendredi premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Étaient Excusés représentés :

Mme Marie-Claude ROBERT représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Daniel CAMP représenté par M. Jean MARTINEZ ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et M. David FRANCO représenté par M. Didier COMBES.

Monsieur Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 03 septembre 2021 ;
- 2 - Mandat de gestion de cantine par l'association OGEC ;
- 3 - Admissions en non-valeur de titres émis ;
- 4 - DM n°1 DETR école La Sigourre ;
- 5 - DM n°2 Provision pour risques sur créances ;
- 6 - Election d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres (CAO) ;
- 7 - Additif à la délibération relative à l'adressage ;
- 8 - Déclassement voirie Avenue de Roquemaure ;
- 9 - Cession voirie Avenue de Roquemaure ;
- 10 - Procédure de vente Patus du Verdier ;
- 11 - Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication le Verdier ;
- 12 - Cession chemin partielle chemin de Laylayé ;
- 13 - Questions diverses.

1 - Approbation du procès-verbal du 03 septembre 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

☐ Enregistrement des séances publiques du conseil municipal ☐

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'enregistrer les séances publiques du conseil municipal afin de faciliter la rédaction des PV. Il précise que les enregistrements seront détruits après l'approbation du procès-verbal de la séance en question.

2 - Mandat de gestion de cantine par l'association OGEC

Monsieur le Maire rappelle la délibération relative au dispositif de la cantine à 1 euro, dossier géré par Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire.

Il explique que les enfants scolarisés dans les écoles de l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse de Montredon-Labessonnié (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques) n'ont pas été pris en compte lors de la délibération relative au dispositif de la cantine à 1 €. Après avoir rencontré les responsables de l'OGEC et afin de ne pas créer de disparité entre les différentes écoles de la Commune, Monsieur le Maire propose d'intégrer tous les bénéficiaires des cantines scolaires au dispositif.

20 h 39 arrivée de Madame Claude HUET.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer les repas des enfants scolarisés aux écoles privées dans le dispositif. Il précise que l'aide de l'État relative au dispositif cantine à 1 € sera versée directement à la Commune qui émettra un mandat pour reverser la quote-part de l'aide revenant à l'OGEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accède à la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire remercie Madame BOCCALON, absente, pour son implication et sa ténacité pour la réussite de ce dossier. Il remercie aussi les agents administratifs présents à la réunion du conseil municipal.

Faisant référence à la réunion privée du conseil municipal au cours de laquelle des documents budgétaires ont été remis aux élus, Monsieur le Maire explique que l'agent en charge des finances présente ce soir est à la disposition de chacun afin de répondre aux questions sur le sujet.

3 - Admissions en non-valeur de titres émis

☐ Monsieur le Maire donne la parole à l'agent en charge des finances pour la présentation des admissions en non-valeur.

Elle rapporte au Conseil Municipal le courrier daté du 15 septembre 2021 de Monsieur le Trésorier de Réalmont relatif à une demande d'admission en non-valeur de titres budget général de la Commune. Elle précise qu'il convient de délibérer pour statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du fait que les redevables sont insolvables.

Afin de régulariser la situation budgétaire de la Commune, il est nécessaire de les admettre en non-valeur pour un montant de 273,71 € qui correspond à un arriéré de factures d'eau d'une succession en indivision.

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ADMET en non-valeur les titres dont les recettes s'élèvent à 273,71 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.

☐ La personne chargée des finances présente une seconde admission en non-valeur pour laquelle les sommes dues sont en deçà du seuil de démarches de recouvrement.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Commune de les admettre en non-valeur pour un montant de 0,83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ADMET en non-valeur les titres dont les recettes s'élèvent à 0,83 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.

4 - DM n°1 DETR école La Sigourre

Monsieur le Maire explique que les coûts des travaux inscrits au budget en investissement à l'opération 581 « DETR Ecole Sigourre » à l'article 21312 sont supérieurs aux devis initiaux en raison d'augmentation et de travaux supplémentaires. Afin de pouvoir mandater la dernière facture, il est nécessaire de prendre une délibération modificative qui permettra d'abonder ladite opération. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de réduire les crédits de l'opération 580 « Bâtiments communaux » d'un montant de 600 € à l'article 21311 et de les transférer à l'opération 581 « DETR Ecole Sigourre » à l'article 21312.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de voter au virement des crédits ci-dessus sur le budget de l'exercice 2021.

5 - DM n°2 Provision pour risques sur créances

Monsieur le Maire donne la parole à l'agent en charge des finances pour présenter la délibération modificative.

Elle expose à l'Assemblée que les Communes ont pour obligation sur le budget 2021 de constater une provision pour risques sur créances irrécouvrables. L'information ne lui a été donnée que récemment par le Trésorier, elle propose donc de modifier le budget en conséquence par le biais d'une délibération modificative.

Elle propose de réduire le chapitre 65 à l'article 65888 d'un montant de 500 € et de virer cette somme au chapitre 68 à l'article 6817 de l'exercice budgétaire 2021.

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour inviter le Conseil municipal sur la proposition de délibération modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de voter au virement des crédits ci-dessus sur le budget de l'exercice 2021.

Madame Aline COUTAREL, Conseillère Municipale, intervient pour demander des informations complémentaires sur les documents remis lors du conseil municipal privé. Monsieur le Maire lui propose de traiter cette affaire lors des questions diverses.

6 - Election d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres (CAO)

Suite au décès de Monsieur Christian BAÏSSE, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication.

Il profite pour préciser que la commission va être amenée à se rencontrer rapidement suite à l'appel d'offre lancé pour la rénovation du centre bourg.

Outre le Maire, rappelle que cette commission comprend trois membres titulaires désignés par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle et au plus fort reste et trois membres suppléants.

A ce jour sont élus membres titulaires de la Commission Communale d'Appel d'Offres et d'Adjudication : Mme Marie-Line CLUZEL et M. Alain JAME et sont élus membres suppléants de la Commission Communale d'Appel d'Offres et d'Adjudication : Mme Marie-Claude ROBERT, M. David FRANCO et M. Raoul DE RUS.

Monsieur le Maire précise que seul un homme peut se présenter candidat afin de respecter la représentation proportionnelle.

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire et candidat au poste de membre titulaire, annonce qu'il ne prend pas part au vote ni en son nom ni au nom de Monsieur Daniel CAMP dont il a procuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. PROCEDE conformément à la réglementation en vigueur, à l'élection d'un membre titulaire de sexe masculin :

- Nombre de votants :	17.
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	17.
- Nombre de Bulletins litigieux à déduire (art. L.65 et L.66 Code électoral) :	0.
- Nombre de suffrages exprimés :	17.
- Majorité absolue :	10.

A obtenu :

- M. Jean MARTINEZ :

14 voix

Est élu membre titulaire de la Commission Communale d'Appel d'Offres et d'Adjudication à la représentation proportionnelle et au plus fort reste : M. Jean MARTINEZ.

Cette Commission Appel d'Offres et d'Adjudication ainsi établie a un caractère permanent.

7- Additif à la délibération relative à l'adressage

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-32 en date du 28 juin 2021 par laquelle le Conseil municipal actait l'adressage tel qu'il lui avait été présenté.

Après vérification des services de Tigéo en lien avec le service urbanisme de la Commune, il s'avère que les chemins de la Chabaudié et de Rousset ont été omis dans la liste. Monsieur le Maire propose d'intégrer lesdits chemins dans la liste d'adressage dans les mêmes conditions que la délibération susnommée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- INTEGRE les chemins de la Chabaudié et de Rousset en suivant la liste annexée à la délibération 2021-32 ;
- ANNEXE la liste rectificative à la présente délibération ;
- APPROUVE la liste des voies dressée par l'association Tigéo ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- CHARGE Monsieur le maire d'informer les propriétaires par les moyens de son choix ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de panneaux de signalisation et de la numérotation ;
- PRECISE que l'acquisition de plaques et de numéros seront à la charge de la Commune ;
- ACCEPTE le mandatement de toutes les factures afférentes à cette affaire dans la limite du budget attribué au programme d'investissement N°575 « Numérotation commune ».

8- Déclassement voirie Avenue de Roquemaure

Le plan de l'avenue de Roquemaure est affiché dans la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de personnes ont privatisé leur devant de porte qui appartient au Domaine Public de la Commune.

Une des propriétaires a fait savoir qu'elle souhaiterait acquérir son devant de porte. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal dans un premier temps de se rapprocher des intéressés en leur adressant un courrier permettant de connaître leur position face à cette possible acquisition et en les informant au préalable que tous les frais afférents à cette affaire (géomètre, enquête publique et notaire) seront à leur entière charge.

Le conseil municipal approuve cette démarche et délibèrera ultérieurement après avis des propriétaires concernés.

9- Cession voirie Avenue de Roquemaure

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération à une séance ultérieure.

10- Procédure de vente Patus du Verdier

Monsieur le Maire rapporte qu'après négociation, un accord a été obtenu sur le découpage des biens de section du Verdier.

Monsieur le Maire affiche le plan du hameau à l'écran de la salle du conseil municipal et présente le découpage :

Vendeur	Acquéreur	Désignation Parcelle / plan annexé	provisoire	Superficie estimée	Prix unitaire m ²	Prix global
Section Le Verdier	Cne Montredon-Labessonnié	« A » partie de la parcelle AO 17		742 m ²		-
		« K » partie de la parcelle AO 26		219 m ²		-
		« C » partie de la parcelle AO 17		8 m ²	Intégration dans le Domaine communal	-
		« E » partie de la parcelle AO 18		339 m ²		-
		« I » partie de la parcelle AO 25		41 m ²		-
ind. BOCCALON - ROUX	Cne Montredon-Labessonnié	« O » partie de la parcelle AO 21		31 m ²	0,25 €	7,75 €
M. David FABRE	Cne Montredon-Labessonnié	« Q » partie de la parcelle AO 23		12 m ²	0,25 €	3,00 €
Section Le Verdier	Consorts FAUGERES	« B » partie de la parcelle AO 17		180 m ²		45,00 €
		« D » partie de la parcelle AO 18		18 m ²	0,25 €	4,50 €
		« S » partie de la parcelle AO 25		10 m ²		2,50 €
Section Le Verdier		« G » partie de la parcelle AO 18		40 m ²	0,25 €	10,00 €
Section Le Verdier	M. David FABRE	« J » partie de la parcelle AO 25		464 m ²	0,25 €	116,00 €
Domaine public		« M » Domaine Public		13 m ²	0,25 €	3,25 €
Section Le Verdier	Consorts GAU	« L » partie de la parcelle AO 26		419 m ²	0,25 €	104,75 €
Section Le Verdier		« H » partie de la parcelle AO 18		183 m ²	0,25 €	45,75 €
Domaine public	ind. BOCCALON -ROUX	« N » Domaine Public		181 m ²	0,25 €	45,25 €
Section Le Verdier		Parcelle AO 28		320 m ²	0,25 €	80,00 €
Section Le Verdier		Parcelle AO 54		87 m ²	0,25 €	21,75 €

Il précise qu'au prix des parcelles s'ajoute les frais de géomètre ci-dessous :

Acquisition	Section EO Parcelle(s) N°	AGEX
FABRE David	25 et 18 pour partie	516,00 €
GAU Béatrice GAU Gérard	26 pour partie	516,00 €
BOCCALON Mélanie ROUX Guillaume	18 pour partie et modification assiette chemin communal	516,00 €
Consorts FAUGERES	17 pour partie	516,00 €
	TOTAL	2 064,00 €

Monsieur le Maire se dit satisfait de l'avancement du dossier d'autant plus que la Commune a pour projet l'enfouissement des réseaux, il espère qu'il sera mené à terme rapidement.

Monsieur Raoul de RUS, Conseiller municipal, prend la parole et explique que 15 jours avant la séance le dossier semblait encore figé. Il demande une explication sur le retournement de situation. Monsieur le Maire explique qu'en plus de la procédure, il y avait un arrangement privé de prévu qui ne concerne pas la commune.

Monsieur Raoul de RUS, Conseiller municipal, relate l'affaire privée à l'Assemblée. Monsieur le Maire précise que celle-ci n'a pas à être rendue publique. Monsieur de RUS défend l'idée qu'elle entre en compte dans la procédure car selon lui, elle a servi de moyen de pression pour lancer le projet. Messieurs le Maire et Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire, insistent sur le fait qu'un écrit autorise le lancement de la procédure.

Monsieur Raoul de RUS expose son avis sur le fait que la modification d'assiette du chemin génère des frais afférents pour la Commune liés à l'implantation d'un nouveau chemin. Monsieur Raoul de RUS s'oppose à ce que la Commune engage des frais sur ce dossier dont la demande émane d'administrés et non de la Commune elle-même. Monsieur Jean-François COMBELLES rappelle que l'emprise projetée est déjà revêtue et Monsieur le Maire rajoute que les seuls frais revenant à la Commune sont l'enfouissement des réseaux. Monsieur COMBELLES précise que sont concernés l'ensemble des réseaux de cette desserte pas seulement ceux du hameau.

Monsieur de RUS insiste sur le fait que ces travaux sont rendus obligatoire par la modification de l'assiette du chemin ce que dément Monsieur COMBELLES en donnant l'exemple du hameau de la Camboussié dont les réseaux ont été enfouis sans qu'il n'y ait de procédure de cession de chemin.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix CONTRE de Monsieur de RUS, 0 ABSTENTION et 18 voix POUR) décide de lancer la procédure de vente des biens de la section « Le Verdier » conformément aux éléments exposés par Monsieur le Maire.

Suite à la délibération n°2021-64 du 1er octobre 2021, Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de modification d'assiette du chemin rural dit du « Verdier aux Fournials » tel que présenté.

Monsieur le Maire rappelle, comme pour les patus du verdier, que la condition requise à cette vente est qu'un accord soit trouvé pour la cession des biens de section.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification d'assiette du chemin rural dit du « Verdier aux Fournials » telle que présentée ;
- de préciser que tous les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge de Madame Mélanie BOCCALON, Monsieur Guillaume ROUX ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à ce déplacement d'emprise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix CONTRE de Monsieur Raoul de RUS, 0 ABSTENTION et 18 voix POUR), :

- APPROUVE la modification d'assiette telle que présentée ;
- PRECISE que les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge de Madame Mélanie BOCCALON et Monsieur Guillaume ROUX ;
- RAPPELLE que le prix de vente de chemin au profit de Madame Mélanie BOCCALON, Monsieur Guillaume ROUX a été fixé à 45,75 € par délibération n° 2021-64 du Conseil Municipal ;
- DIT que le prix de vente d'une partie de la nouvelle emprise du chemin par Monsieur David FABRE au profit de la Commune a été fixé à 3,00 € par délibération n° 2021-64 du Conseil Municipal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à ce déplacement d'emprise ;
- PRECISE que la vente aura lieu à condition qu'un accord soit trouvé pour la cession des biens de section du Verdier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

11- Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication le Verdier

Monsieur le Maire faisant rapport à la délibération précédente propose de délibérer sur l'enfouissement des réseaux. Il précise que les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 7 800,00 € T.T.C.

Monsieur Raoul de RUS insiste sur le fait que ces travaux découlent de la modification du tracé du chemin.

Monsieur CHAMAYOU Jean-Paul propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix CONTRE de Monsieur Raoul de RUS, 1 ABSTENTION de Monsieur Alain JAME et 17 voix POUR), :

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

12- Cession partielle chemin de Laylayé

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le courrier en date du 26 juillet 2021 émanant de M. Patrice JAMET propriétaire du Domaine de Laylayé relatif à l'acquisition du chemin rural dit « Allée de Laylayé » et une portion de chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre ».

Après que le plan des lieux ait été affiché à l'écran de la salle du conseil municipal, Monsieur le Maire présente le projet.

Il rappelle qu'une procédure juridique a opposé la Commune à l'ancien propriétaire des lieux sur ces mêmes chemins afin de déterminer le propriétaire des voies.

Comme stipulé dans le courrier, le chemin dit « Allée de Laylayé » traverse le Domaine et est entretenu par Monsieur JAMET. Il propose donc de l'acquérir tout en laissant une servitude au profit des parcelles en section DI n°173, 174, 177 et 186.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été abordé en réunion privée du conseil municipal au cours de laquelle a été soulevé le problème des habitants qui ont pour habitude de fréquenter les chemins en question. Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire, s'oppose à cette cession pour la raison évoquée ci-dessus.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de lancer la procédure de cession et précise que l'avis de Commissaire enquêteur sera pris en compte pour la décision finale.

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller Municipal, explique qu'une servitude est valable pour le seul propriétaire et non pour ses visiteurs. Monsieur Jean MARTINEZ rappelle que le chemin dessert un massif forestier ce qui peut entraîner des problèmes d'accès pour les services de secours.

Monsieur le Maire demande que tous les frais engagés soient à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 voix CONTRE Madame Hélène POLDERVAART et Monsieur Jean MARTINEZ, 4 ABSTENTIONS Mesdames Dominique GODOT-RAMADE et Aline COUTAREL ainsi que Messieurs Jean-Pierre LESCURE et Raoul de RUS et 12 voix POUR) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à la cession du chemin rural dit « Allée

de Laylayé » et une portion de chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre »,

- DIT que tous les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge du demandeur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

13- Questions diverses

13a- FINANCES :

Madame Aline COUTAREL demande des explications sur le document relatif au budget distribué en réunion privée des élus, réponse lui est faite que les états de consommation du budget, à ce jour, sont conformes aux prévisions.

13b- ENVIRONNEMENT :

Monsieur Jean-Marie BRU, Conseiller Municipal, demande l'évolution de l'affaire des « chèvres du Pradel ». Monsieur le Maire et Monsieur COMBELLES précisent que le parc de capture des chèvres est en place.

13c- ENFANCE :

Madame Pauline MARCOU MADER, Conseillère municipale, rapporte avoir été interpellée concernant une future crèche. Monsieur le Maire prend la parole pour faire le rapport d'une réunion de Centre Tarn, l'ADMR Départementale, probablement la CAF à laquelle il n'a pas assisté où il a encore été question d'implanter une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) qui est moins coûteuse mais dont le service n'est pas similaire. Monsieur le Maire réprecise qu'il a pour objectif l'implantation d'une crèche sur le village.

Madame Aline COUTAREL, Conseillère municipale, explique que le recensement qui aura dû avoir lieu en 2021, a été reporté d'un an de ce fait, elle et Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, attendent les statistiques du recensement pour relancer les démarches. Actuellement, 17 familles auraient potentiellement besoin d'un mode de garde pour de jeunes enfants, la jauge pour lancer un projet de crèche est établie à 23 enfants.

Monsieur le Maire déplore que des familles travaillant sur le village ont actuellement leurs enfants à la crèche de Roquecourbe pour l'une, une autre à Vabre et 3 familles montredonnaise sont sur liste d'attente de la crèche de Réalmont. Madame COUTAREL demande que les familles qui ont des difficultés à faire garder leur enfant se fassent connaître auprès d'elle ou de Madame BOCCALON.

Monsieur de RUS s'interroge sur le fait qu'il doit exister d'autres moyens pour comptabiliser les familles qui ont des enfants en bas âge en dehors du recensement.

Monsieur le Maire avait espoir après une visite, en compagnie d'agent de Centre Tarn, des crèches de Saint Pierre de Trivisy et Vabre gérées par l'ADMR qui ont la particularité de pouvoir adapter le nombre de personnes présentes en fonction de la fréquentation.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de la crèche de Villefranche d'Albigeois qui s'inquiète d'un déficit constaté de 30 000 € alors même que Centre Tarn pour le même service présente un déficit de 50 à 60 000 € par crèche. Il s'interroge sur le fait que les statuts des crèches dépendant de l'EPCI ne sont peut-être pas adaptés et soulève un probable problème de personnel. Monsieur le Maire explique que la gestion des crèches intercommunales serait à revoir afin de limiter les déficits sur ces structures et ainsi permettre l'ouverture d'une crèche sur notre Commune.

13d- EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Aline COUTAREL, Conseillère municipale, présente le projet de création d'un skate parc au niveau de l'ancien camping communal zone ombragée, inoccupée, accessible pour les piétons et protégée de la circulation.

Le projet est mené en partenariat avec les jeunes de la Commune, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides ainsi que du personnel intercommunal.

Après qu'un courrier émanant des jeunes ait été adressé au Maire, une rencontre a eu lieu avec les différents protagonistes au cours de laquelle 15 jeunes ont participé afin de présenter leur projet. L'animatrice jeunesse de la communauté de communes Centre Tarn les accompagne notamment sur la partie subventionnement avec la mise en place d'une cagnotte participative sur une plateforme qui s'appelle WVEEDDOO financée par le Département et la CAF mais aussi la recherche de sponsors tels que le Crédit Agricole, la MSA. Le coût estimé est de 45 000 € avec la possibilité d'escompter 50 à 60 % de subventions.

Le Maire se dit très satisfait de la motivation des jeunes qui va bien au-delà de l'idée de la création du skate parc puisqu'ils font la démarche de trouver eux-mêmes les ressources nécessaires à la réalisation de leur projet.

13e- COMMUNICATION :

Un panneau d'information lumineux va être placé au centre du village.

☐ Question de Monsieur JAME au Maire adressée en amont de la séance publique du conseil municipal ☐

13e- ENVIRONNEMENT – déchèterie :

« *Quand comptez-vous prendre l'arrêté municipal pour la fermeture définitive des deux décharges sauvages de la commune ?* »

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe qu'une seule décharge sauvage l'autre annoncée par Monsieur JAME n'est pas une décharge mais un lieu de stockage des déchets verts par les agents municipaux.

Monsieur le Maire explique que l'arrêté pour la décharge chemin Canto Cocut n'a pas été pris par omission de sa part.

13F- ASSOCIATION SPORTIVES :

« *Nous n'avons pas encore été conviés à l'assemblée générale de l'association multi-sport de Montredon (AMM). Pouvez-vous relancer les dirigeants de cette association afin de respecter le délai octroyé ?* »

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas reçu, à ce jour, de convocation à l'Assemblée Générale de l'Association Multi-sports Montredonnaise.

13G- STATIONNEMENT - VOIRIE :

« *Des voitures stationnent sur l'emplacement de l'ancien Utile alors même qu'il y a un panneau d'interdiction de stationner placé par la mairie, que comptez-vous faire ?* »

Monsieur Jean-François COMBELLES explique que cet incident est isolé en effet lors de la vente organisée par la SCOP la maille au personnel des véhicules se sont octroyé le droit de stationner sur l'emplacement. Monsieur le Maire explique que des véhicules stationnent à proximité de l'ancien bâtiment Utile mais qu'ils sont situés sur une propriété privée rattachée aux logements dit « Le Nautonier ».

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour signaler l'enlèvement des véhicules dits « ventouses » par les services de fourrière.

« *Est-il possible d'avoir un état d'avancement précis des travaux de réfection des chemins suite aux intempéries de 2019 ?* »

Les travaux seront terminés en fin de semaine. Monsieur Alain JAME est sceptique sur les travaux de la route de Roquemaure. Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire en charge de la voirie, explique que seuls les dommages causés par les inondations, et reconnus par l'expertise ont été pris en charge.

Monsieur COMBELLES explique que les travaux de voirie représentent une part importante de l'investissement, rénover l'ensemble de la voirie de la commune serait budgétairement irréalisable.

Monsieur Raoul de RUS propose d'identifier les endroits susceptibles de causer des accidents. Monsieur COMBELLES répond que c'est déjà le cas, il donne pour exemple le renforcement de la chaussée au Bessou qui menace de s'effondrer et précise que seuls les 20 mètres concernés seront renforcés pour un coût de 8 217 €.

Il rappelle que le budget de voirie pour 2 ans est d'environ 760 000 € (460 000 € pour les inondations et 300 000 € entretien voirie).

Monsieur de RUS demande la nomination en gestion des risques. Monsieur le Maire rappelle que Madame Pascale BARNA, Conseillère municipale, a été nommée par le Conseil municipal à la sécurité routière. Monsieur COMBELLES expose la possibilité qu'ont les administrés de contacter la mairie pour signaler les problèmes afin qu'ils soient vérifiés et traités en fonction de l'urgence.

Fin des questions de Monsieur Alain JAME.

Questions de Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller Municipal :

13G- PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal, demande que le Document Unique soit mis à jour. Monsieur le Maire précise qu'il travaille sur ce dossier en partenariat avec Madame Marie-Line CLUZEL, qu'à cet effet, ils ont rencontré le service dédié du Centre de gestion du Tarn. L'ensemble des documents seront rédigés avec une consultation au préalable des employés communaux. Il faudra prévoir la nomination d'un nouvel agent en charge de la sécurité, au premier janvier, suite au départ du délégué dédié à cet effet.

13e- ENVIRONNEMENT – Jour et nuit :

Monsieur Didier COMBES, Adjoint au Maire en charge du développement durable, annonce la tenue de l'édition du jour et la nuit qui se déroulera samedi 9 octobre et qui a pour objectif de sensibiliser le public aux économies d'énergies en éteignant symboliquement les éclairages publics. Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc organise à cet effet 2 soirées grand public autour de l'observatoire du Planétarium. Madame Aline COUTAREL précise que ces actions auront lieu le week-end de la fête de la science. Monsieur Didier COMBES signale que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sera présent à la mairie le vendredi 8 octobre, il demande qu'un élu le remplace ce jour-là Mesdames Claude HUET et Aline COUTAREL, Conseillères municipales, se proposent sous réserve.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h10.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2021

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	BOCCALON Mélanie	
	COMBES Didier	
	LESCURE Jean-Pierre	
	CLUZEL Marie-Line	
	GODOT-RAMADE Dominique <i>(représentée par Mme Pauline MARCOU MADER)</i>	
	BRU Jean-Marie	
	CAMP Daniel	
	BARNA-LEGRAND Pascale	
	FRANCO David	
	POLDERVAART Héléna	
	MARCOU MADER Pauline	
	COUTAREL Aline <i>(représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND)</i>	
	JAME Alain	
	HUET Claude	
	DERUS Raoul	